

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 26 octobre 2020

Session ordinaire

Présents : QUAIREL Yves, RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, QUATRESOUS Christian, THEVENOT Dominique, BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, MONTET Frédéric POYET Manon. SOUBEYRAND Daniel POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme

Absents excusés : DETHY Annie a donné pouvoir à Julien RONZIER, GAUDARD Angélique a donné pouvoir à Manon POYET, BIALLON Laurence

Secrétaire de séance : FAURE Sophie

Ordre du jour

- Approbation CR dernier conseil
- Minute de silence pour Samuel PATY
- Finances :
 - Indemnité de confection de documents budgétaires
- Demande de subvention pour la mise aux normes de l'électricité de l'église
- Désignation du délégué du Préfet pour les élections
- Désignation d'un référent pour l'Atlas biodiversité communale
- Désignation d'un référent contrat de rivière
- Informatique mairie
- Proposition d'adhésion aux services du SIEL
- Proposition de préemption sur la maison CHASSAGNEUX
- Divers
 - Mise en place d'un marché ou foire sur la commune
 - Information GEMAPI
 - Point sur l'urbanisme
 - Information sur les PACS
 - CR des commissions
 - CR du CCAS

Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2020 à l'unanimité des membres présents

Une minute de silence est faite pour Samuel PATY, enseignant

Finances

L'arrêté du 20 août 2020 a supprimé le versement des indemnités de conseil par les collectivités. Ces indemnités sont désormais prises en charge directement par l'Etat. L'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions de versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires est maintenu.

Il prévoit 2 types de montants :

- Pour les communes qui ne disposent pas des services d'un (e) secrétaire de mairie à temps complet : 30,49€
- Pour les communes qui disposent d'un service d'un (e) secrétaire à temps complet : 45,73€,

Cette indemnité est soumise à prélèvements sociaux.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour une participation de 45.73€ une délibération sera prise.

Eglise

Electricité

La commission bâtiment s'est rendue compte que l'électricité de l'Eglise date de 1960, il est nécessaire de la mettre aux normes.

Après consultation de 3 entreprises locales, seulement l'entreprise COHELO sur Soleymieux a répondu pour un montant de 22 377€ HT.

Il faudrait mettre un détecteur dans le hall et dans les chœurs et refaire le reste comme avant, et ajouter un tableau électrique car il n'y a rien pour le moment.

Le Maire propose de faire une demande de subvention à La Région et au Département.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour les demandes de subventions et le choix de l'entreprise COHELO.

Sacristie :

Il est nécessaire de refaire la sacristie, la commission bâtiment va se réunir pour discuter de sa rénovation.

Nous avons fait intervenir l'entreprise PAUPIER pour des gouttières sur la toiture.

Sans le clocher le mécanisme qui lance la volée et hors service. Il y a beaucoup de salpêtre sur les murs à l'entrée de l'église.

Délégué du préfet pour la liste électorale

En réunion du conseil municipal en date du 9 juin 2020 Thérèse BOUTTE a été nommée membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Dans la commission il y a aussi un délégué du Tribunal de Grande instance qui est nommé par le Tribunal : Mme VOITURIN Mireille ainsi que le délégué du Préfet qui est nommé par le conseil municipal : Mr SOUBEYRAND Daniel

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Atlas Biodiversité communal

Il est nécessaire de nommer un référent pour l'atlas Biodiversité communal sur notre commune ce sera Dominique THEVENOT.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

Contrat de Rivière

Il est nécessaire de nommer un référent pour le contrat de Rivière sur notre commune ce sera Mathieu POYET.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

Informatique Mairie

Après consultation de l'entreprise CPro qui gère actuellement notre copieur, nous avons un devis pour un montant de 19 800 € sur 5ans soit 330€/ mois pour de la location et maintenance du parc informatique.

Nous avons pris contact avec le service informatique de Loire Forez qui propose pour la maintenance du parc informatique un devis à 2 500€ par an soit 12 500€ sur 5ans, dans cette option là il restera à la charge de la commune d'acheter du matériel neuf pour le poste de la secrétaire, adjoint et maire et un nettoyage pour celui mis à disposition du public et celui en salle de conseil.

De plus le service commun informatique de Loire Forez nous aidera dans le choix du matériel. Il faut compter environ 1200€ pour le pc du secrétariat et 750€ par pc pour le bureau des adjoints et du Maire.

Le Maire propose de partir avec le service commun de Loire Forez, avec une adhésion au 1^{er} janvier 2021 pour faciliter le dossier. Le service informatique commencera à regarder pour le changement du poste du secrétariat avant la fin de l'année.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour rejoindre le service commun informatique de Loire Forez au 1^{er} janvier 2021 une délibération sera prise et autorise Mr le Maire à signer tous les actes liés à ce dossier.

SAGE : Service Assistance Gestion Énergétique du SIEL

Le SAGE du SIEL réalise le suivi, les bilans des consommations, fiche de synthèse annuels. Le coût de l'adhésion est de 488 €/an avec un engagement sur 6 ans. Ils pourront aussi nous faire une étude de tout le matériel de chauffage et d'isolation des bâtiments communaux.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents pour rejoindre le service SAGE du SIEL et donnent tous pouvoirs à Mr le Maire pour les signatures nécessaires à ce dossier.

Préemption maison Chassagneux

La maison CHASSAGNEUX est détenue par les Domaines (État). La maison sera mise en vente aux enchères fin d'année 2020 début d'année 2021. Monsieur le Maire demande l'autorisation de préempter cette maison au moment voulu.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et donnent tous pouvoirs à Mr le Maire pour les signatures nécessaires à ce dossier.

Divers

Mise en place d'un marché ou foire

Un groupe de travail est mis en place : Yves, Thérèse, Manon, Dominique, Sophie et la secrétaire pour tout ce qui est l'aide administrative.

Information GEMAPI (Gestion Milieu Aquatique et Prévention Inondation)

Taxe foncière sur le non bâti, c'est Loire Forez qui impose cette taxe. Estimation pour Soleymieux 19 €/an par foyer fiscal.

Urbanisme :

Demandes accordées :

- ✓ Création brasserie PHALIPPON Molley
- ✓ Bardage et crépis CASAGRANDE la chaussée
- ✓ Création garage BOURGIER La Cruzille
- ✓ Création piscine OSTROWICH les barges

Demandes en cours d'instruction :

- ✓ Transformation garage en maison ATHENOR Annézieux
- ✓ Construction de maison PASSERINI Annézieux
- ✓ Pose Velux PUPIER Molley
- ✓ Pose auvent garage CUBIZOLLE Fontamalard
- ✓ Pose panneau photovoltaïque FAURE Fontamalard
- ✓ Terrassement NEEL Fontamalard
- ✓ Construction de maison MAILFERT Fontamalard
- ✓ Surélévation de maison TABARD Fontamalard
- ✓ Transformation garage en maison VIAL Annézieux
- ✓ Extension de bâtiment agricole GAEC PHALIPPON Molley

Pacs : la réalisation des PACS sera faite en priorité par un élu (maire ou adjoints uniquement)

Compte-rendu des commissions

Voirie : la pose d'un radar pédagogique par LFA avant et après le passage piétons au niveau de l'école 2 fois 5 jours, et 5 jours au lieu-dit le Pont suite à la pétition reçue en mairie.

Rebouchage de nids de poules sur certain chemin.

Cadre de vie :

Définir les priorités

1. Plan d'eau
2. Jeux pour enfants centre bourg
3. Amélioration signalétique des hameaux
4. Totem signalétique dans le bourg
5. Banc en bois ou alu vers église
6. Fleurissement
7. Récupération eau de pluie
8. Ouvrir cette commission aux habitants

École :

La pose du grillage dans la cour de l'école a été effectuée par l'entreprise SUCHET pendant la 1ère semaine des vacances de la Toussaint. L'achat d'un thermomètre frontal a été fait pour l'école de Soleymieux.

Nous avons reçu une pétition pour l'arrêt de bus de Fontamalard.
Et une réunion avec les enseignants a eu lieu.

Patrimoine : Finir états des lieux des monuments et mettre les fiches aux propres.

Cinéma : Séance de 20 h 30 annulée et proposée à 19h.

CCAS :

78 personnes le désirent le colis cette année soit 46 colis simple (personne seul) et 16 colis double (couple), et un colis pour les personnes en maison de retraite celui-ci sera pris à Abiessence.

Un cadeau sera fait à la centenaire de notre commune qui est sur Molley.

Une rencontre aura lieu avec l'association « Au fil de la Mare » pour faire le point sur la Marche.

Référent vote à bulletins secrets :

Mr le Maire propose de mettre en place un référent pour les votes à bulletin secret, il propose Sophie Faure. Lors d'un Conseil Municipal, si un élu souhaite qu'un point de l'ordre du jour soit soumis au vote par bulletin secret, il peut prendre contact avec le référent pour l'informer. Ce dernier le signalera au Maire avant le vote.

Vote à l'unanimité des membres présents.